

qu'il l'a appelé le Dieu véritable, c'est lui imputer une tautologie, sans aucun motif. — 3° C'est encore oublier le but qu'il a en vue. Son Epître a pour fin comme son Evangile d'inculquer, non la divinité du Père, mais celle du Fils. C'est ce qu'il pose en thèse au commencement ¹, et ce qu'on doit trouver comme conclusion à la fin ². — 4° Dans S. Jean, la vie, la vie éternelle est toujours attribuée au Fils ³. — 5° Enfin, n'y a-t-il pas, dans le quatrième Evangile, bien d'autres passages où la divinité est attribuée aussi expressément au Sauveur ⁴?

905. — Quels sont les dogmes dont il est fait mention dans cette Epître ?

Presque tous les dogmes établis dans le Nouveau Testament sont mentionnés dans cette Epître : — 1° La divinité de Jésus-Christ ⁵. — 2° L'Incarnation ⁶. — 3° Le sacrifice expiatoire du Sauveur ⁷. — 4° La rémission des péchés, en vertu de ses mérites ⁸. — 5° La vie éternelle par la foi en Jésus-Christ ⁹. — 6° La nécessité d'obéir aux préceptes pour conserver la grâce et l'amitié de Dieu ¹⁰.

¹ Cf. Joan., I, 1, 2, 3, 4 et I Joan., I, 1, 2. — ² Joan., XXI, 25 et I Joan., V, 20. — ³ Cf. Joan., I, 4; III, 36; V, 26, 40; VI, 35, 48; X, 10, 28; XI, 25; XIV, 6; I Joan., V, 11, 12. — ⁴ Cf. Joan., I, 18; V, 18; XI, 27; XIV, 1, 26. — ⁵ Cf. Joan., I, 1, 2, 14 et I Joan., I, 2; II, 22; III, 23; IV, 2, 3, 9, 10, 14, 15; V, 1, 7, 10-13, 20. — ⁶ Cf. Joan., I, 14 et I Joan., I, 1; II, 22; IV, 2, 3; V, 6. — ⁷ Cf. Joan., XIX, 30-40 et I Joan., II, 12; III, 5, 8, 16; IV, 10. — ⁸ Cf. Joan., XI, 50 et I Joan., I, 7, 9; II, 1, 2, 12, 13. — ⁹ Cf. Joan., III, 14; XVII, 3 et I, 3; V, 1, 5, 13. — ¹⁰ Cf. Joan., XIII, 17; XV, 14 et I Joan., I, 6; II, 4, 29; III, 4-9, etc.

II^e ET III^e ÉPÎTRES DE S. JEAN.

(D'Ephèse, vers 95.)

906. — Ces deux Epîtres sont-elles authentiques ?

On a hésité quelque temps, en certaines Eglises, à insérer ces Epîtres dans le Nouveau Testament, sans doute à cause de leur peu d'importance et de notoriété. Cependant, elles ont été citées de bonne heure comme Epîtres de S. Jean, par S. Irénée ¹, Clément d'Alexandrie ², le canon de Muratori, Origène ³, et dès le quatrième siècle, on les voit généralement inscrites, aussi bien que la précédente, dans le canon des Livres saints. On convient, du reste, que ces écrits ont tous les signes d'authenticité et de fraternité désirables, et que jamais personne n'a eu intérêt à les supposer. C'est partout la même doctrine, la même tendance, le même style ⁴.

Ni l'une ni l'autre Epître ne porte le nom de S. Jean, mais il est impossible de ne pas le reconnaître. C'est bien là le vieillard d'Ephèse, bon et doux, mais tout brûlant de zèle pour la foi et ne séparant jamais, dans son esprit et dans son langage, la vérité de la charité. Le titre de *senior* qu'il s'attribue indique la date de ces Lettres; car il semble désigner par là, non sa qualité de prêtre, qui lui était commune avec tant d'autres, mais son âge avancé qui reportait sur lui, comme sur le dernier survivant du collège apostolique, tout le respect et toute l'affection que les fidèles avaient voués aux Apôtres du Sauveur. Il vécut jusqu'à la fin du premier siècle, *usque ad Trajani tempora*, dit S. Jérôme ⁵.

¹ S. Iren., *Adv. Hæres.*, I, XVI, 3. — ² Clem. Alex., *Strom.*, II, Cf. Euseb., *H. E.*, VI, 14. — ³ Orig., *In Jos.*, Hom. IV. — ⁴ Cf. II Joan., 7 et I Joan., II, 22; — II Joan., 4; III Joan., 3 et I Joan., III, 4, 7; — II Joan., 7 et I Joan., 2, 18; — II Joan., 4, 6; III Joan., 3, 4 et I Joan., I, 6; II, 6; — III Joan., 3, 6, 12 et I Joan., V, 7-11; — II Joan., 12, 13 et III Joan., 13, 14. — ⁵ S. Hieron., *In Dan.*, c. 9. Cf. S. Iren., *Adv. Hæres.*, II, XXXII, 5 et Euseb., *H. E.*, III, 23.

907. — Quel est l'objet de ces Epîtres ?

Dans la première de ces Epîtres, S. Jean félicite Electe des vertus de ses enfants et leur donne divers avis relatifs aux hérétiques et à leurs doctrines antichrétiennes, II Joan., 7-41. Dans la seconde, il témoigne à Caius la joie qu'il éprouve du bien qu'il entend dire de lui. Il lui recommande les ouvriers apostoliques ¹ et le met en garde contre le mauvais esprit de Diotrèphès, évêque ambitieux et indocile. La sévérité avec laquelle il censure les défauts de cet évêque est remarquable dans l'Apôtre de la charité ², aussi bien que son énergie à condamner les hérétiques et le soin qu'il prend d'interdire leur société aux fidèles, II Joan., 10, 11 ³; mais elle répond parfaitement à l'idée que l'Evangile et l'Apocalypse nous donnent de S. Jean ⁴, et elle rappelle qu'il accompagnait S. Pierre à Samarie, quand celui-ci anathématisa Simon le Magicien ⁵. Caius devait être un chrétien riche et zélé, et Electe une mère de famille d'un rang distingué.

Comme le nom d'Electe signifie *élue* et que S. Jean parle encore d'une autre Electe, sœur de la première, II Joan., 13, des commentateurs se sont demandé si ce n'était pas un nom mystique donné à une Eglise, à celle d'Ephèse, par exemple, ou à celle de Rome, appelée *coelecta*, par S. Pierre, I Pet., v, 13. Il en est aussi qui ont pris *electa* pour un qualificatif, et *Domina*, équivalent du mot syriaque *Martha*, pour le nom de la personne à qui écrit S. Jean ⁶.

¹ *Supra*, n. 312. — ² Ps. xcvi, 10. — ³ Cf. Rom., xvi, 17; Gal., i, 8, 9; I Tim., i, 20; Tit., iii, 10. — ⁴ Cf. Luc., ix, 54; Apoc., ii, 14, 22; S. Iren., *Adv. Hær.*, III, III, 4. — ⁵ Act., viii, 14, 18-25. — ⁶ Cf. S. Hieron., *Epist.* cxxiii, 12.

ÉPITRE DE S. JUDE.

(Vers 70.)

Origine et but de cette Epître. — Ses rapports avec la seconde Epître de saint Pierre. — Quel est le Jésus qui a tiré les Israélites de la servitude. — Exemple de saint Michel luttant contre le démon. — D'où est tiré ce fait. — Citation d'Enoch.

908. — Quel est l'auteur et le but de cette dernière Epître ?

I. L'auteur de cette Epître est l'Apôtre S. Jude, appelé aussi Thaddée ou Lebbé ¹. Il se dit frère de Jacques, ce qu'il faut entendre de S. Jacques le Mineur, l'autre apôtre du même nom, frère de S. Jean, ayant subi le martyre depuis longtemps et étant alors beaucoup moins connu ². S. Jude prend ce titre, plutôt que celui d'apôtre, soit parce qu'un autre apôtre ayant porté son nom, la qualité d'apôtre ne le désignerait pas d'une manière aussi précise, soit parce que cette parenté avec l'évêque de Jérusalem est de nature à le rendre plus cher aux fidèles auxquels il s'adresse ³. Cette Lettre est mentionnée dans le canon de Muratori, et on la trouve citée dès les premiers temps par Tertullien ⁴, Clément d'Alexandrie ⁵, Origène ⁶. Néanmoins, ce qu'elle dit de la lutte de S. Michel contre Satan, 9, et de la prophétie d'Enoch, 14, donna d'abord quelque défiance, de sorte qu'elle a été placée par Eusèbe parmi les antilegomènes, et qu'on la compte aujourd'hui au nombre des deutérocroniques ⁷.

II. Le but de S. Jude, comme celui de S. Pierre, dans sa seconde Epître, est de prémunir les fidèles contre les séductions des Docteurs gnostiques. Il part de ce principe, que la foi a été livrée aux saints une fois pour toutes, 3, et que c'est pour s'en être écartés, 4-7, et pour avoir abandonné la

¹ S. Hieron., *In Matth.*, x, 4, *græce*. — ² Act., xii, 2; Matth., xiii, 55; Marc., vi, 3; Luc., vi, 16. — ³ C'est dans le même sens et pour la même raison qu'on l'appelait *Ιουδας Ιακωβου*. Luc., vi, 16; Act., i, 13. — ⁴ Tert., *de Cultu fam.*, i, 3. — ⁵ Clem. Alex., *Strom.*, III, 2 et *Pedag.*, III, 8. — ⁶ Orig., *In Matth.*, xiii, 26, et dans une dizaine d'endroits. — ⁷ Euseb., *H. E.*, III 25.

société qui en fait profession, que les sectaires sont tombés dans des abîmes d'erreur, d'impiété et d'immoralité. En conséquence, il exhorte les fidèles à se souvenir des vérités qui leur ont été annoncées en premier lieu par les Apôtres, à s'édifier eux-mêmes sur le fondement de leur très sainte foi, à persévérer dans l'espérance et la charité et à sauver tous ceux qu'ils pourront soustraire au feu de la vengeance divine, 19-23.

909. — Comment s'explique la ressemblance de l'Épître de saint Jude avec la seconde de saint Pierre?

Les coïncidences de ces deux Épîtres ne peuvent s'expliquer que par une imitation volontaire de la part de l'un ou de l'autre Apôtre¹. Un certain nombre de commentateurs attribuent cette imitation à S. Pierre, en alléguant pour raison que, dans sa première Lettre, il a reproduit également plusieurs pensées de S. Paul². Néanmoins, la supposition contraire paraît plus vraisemblable. En effet : — 1° Il n'y a pas de parité entre les allusions que S. Pierre a pu faire dans sa première Épître à certains passages de saint Paul, et un emprunt si littéral et si étendu, qui comprendrait la plus grande partie de l'Épître de S. Jude. — 2° S. Pierre n'avait pas d'intérêt à s'approprier la Lettre de S. Jude. S. Jude, au contraire, trouvait un avantage à citer S. Pierre : il ajoutait à sa considération et à son autorité personnelles celle du Prince des Apôtres et du chef de l'Église. — 3° L'Épître de S. Pierre paraît avoir été écrite la première. Elle parle au futur; elle prédit les hérésies qui vont bientôt paraître, II, 1-3 : celle de S. Jude parle au passé, elle donne les faits qu'elle décrit pour l'accomplissement des prophéties faites par les Apôtres. Sans réfuter les sectaires, comme S. Pierre, S. Jude les attaque avec plus de force et les caractérise d'une manière plus précise³. — 4° Le style de S. Jude est meilleur,

¹ Cf. Jud., 6 et II Pet., II, 4; — Jud., 8 et II Pet., II, 12; — Jud., 11 et II Pet., II, 15; — Jud., 12 et II Pet., II, 17. — ² Cf. I Pet., II, 13 et Rom., XII, 10; XIII, 1, etc. *Supra*, n. 869, 888. — ³ Jud., 4-17. Cf. II Pet., III, 1-3; Act., XX, 29; I Tim., IV, 1; II Tim., III, 1.

plus soigné, plus soutenu. On y voit moins de répétitions. — 5° S. Jude paraît commenter S. Pierre. Au verset 10, il développe et éclaircit ce que S. Pierre avait laissé dans l'ombre, II Pet., II, 14, 15. — 6° La citation du livre de l'Assomption de Moïse, faite par S. Jude au verset 9, semble n'avoir pour but que d'éclairer et de confirmer ce qu'a avancé S. Pierre, II, 11. — L'Épître de S. Jude nous semblerait donc postérieure à la seconde de S. Pierre, et d'une date assez rapprochée de la ruine de Jérusalem.

Quoi qu'il en soit, du reste, la ressemblance si visible qui existe entre ces deux Épîtres est une preuve de leur authenticité. On ne se fait pas faussaire pour le plaisir de transcrire, et l'on n'a pas d'intérêt à s'approprier ce qui est sans autorité.

910. — Peut-on dire que Jésus a tiré de l'Égypte le peuple d'Israël, 5?

S. Jude a pu donner à l'avance au Verbe le nom qu'il a pris après son Incarnation : c'est ce que fait S. Paul dans sa première Épître aux Corinthiens, X, 9, 10, et dans celle aux Hébreux². S. Jérôme a cru que Jésus était ici l'équivalent de Josué, mais c'est à tort. Il y a dans le grec *Κυριος* et non *Ιησους*. D'ailleurs, ce n'est pas Josué qui a tiré les Israélites des mains de Pharaon et qui a fait périr dans le désert ceux qui ont manqué de foi, Num., XIV, 37, mais c'est le Verbe divin, agissant par lui-même ou par un Ange qui le représentait¹.

911. — Quel est le fait dont parle saint Jude au verset 9, et qu'il oppose aux faux docteurs?

Le fait rappelé par S. Jude est celui auquel S. Pierre a déjà fait allusion, II Pet., II, 11. Personne ne sait où repose le corps de Moïse. Deut., XXXIV, 5, 6. Dieu a voulu que le lieu de sa sépulture fût caché, comme il a voulu plus tard que l'arche de l'alliance et les Tables de la loi se perdissent, de peur que le respect des Israélites pour ces objets sacrés

¹ Cf. Sap., XVIII, 15; *Supra*, 511. — ² Heb., V, 5; XIII, 8.

ne les portât à quelques superstitions. Or, suivant Origène¹, on lisait dans un livre de l'*Assomption de Moïse* que le démon avait cherché à s'emparer de ce corps dans l'intention de l'offrir aux adorations des Juifs, et que S. Michel avait fait échouer son dessein, en invoquant contre lui le jugement de Dieu, sans prononcer aucune parole d'imprécation ni de colère. S. Jude, en rappelant ce fait aussi bien que S. Pierre, ajoute cette réflexion : « Tandis que l'esprit le plus élevé du ciel, lors même qu'il a pour adversaire l'être le plus dégradé, s'abstient de toute malédiction, comment est-il possible que des hommes qui se donnent pour chrétiens blasphèment, comme ils le font, l'Eglise et ses Pasteurs ? »

D'après une interprétation assez récente, suggérée par une pensée du vénérable Bède, S. Jude ferait ici allusion, non au livre dont parle Origène, mais à un passage du prophète Zacharie, III, 1, 2, qu'il faudrait prendre en un sens figuré. Le corps de Moïse ne serait autre chose que le peuple d'Israël dont Moïse était le chef², et Zacharie attribuerait au Seigneur, III, 2, les paroles que son ange, Michel, nommé par S. Jude, auraient proférées en son nom. Mais cette interprétation paraît forcée et n'a pas de fondement dans la tradition.

912. — Un auteur inspiré a-t-il pu alléguer un tel fait sur le témoignage d'un écrit apocryphe ?

Quelques docteurs pensent qu'en prenant ce fait comme exemple, afin d'en tirer une moralité ou un argument *ad hominem* contre les hérétiques, S. Pierre et S. Jude n'ont pas prétendu en certifier l'exactitude, ni lui attribuer plus de valeur qu'on ne lui en donne communément. « Ils l'auront cité, disent-ils, comme un sentiment reçu, de la même manière que S. Paul cite à Tite le mot d'Epiménide, qu'il dit à Timothée les noms de Jannès et de Mambres, que l'auteur des Proverbes cite les fourmis et semble leur attribuer la prévoyance. »

¹ Orig., *de Princip.*, III, II, 1. — ² Cf. S. Thom., 2^a-2^{ae}, q. 76, a. 4, ad 1. — ³ Cf. Eph., I, 23; IV, 12; Col., I, 24.

Mais ce sentiment est loin d'être commun et paraît même assez hasardé. A peu d'exceptions près, les auteurs catholiques regardent comme fondé en soi et réellement vrai tout ce qui est allégué par les écrivains inspirés, soit comme preuve, soit comme exemple, soit comme simple renseignement¹. Ils ne voient rien d'inexact dans la citation de Salomon, ni dans celle de S. Paul². Quant à celle de S. Jude, 9, les uns l'expliquent d'une manière, les autres d'une autre. Suivant les premiers, il y avait un fond de vérité dans le livre de l'*Assomption de Moïse*; et S. Jude, éclairé par le Saint-Esprit, a su en faire le discernement³. Suivant les autres, la citation ne serait pas empruntée à ce livre, elle viendrait de la tradition ou d'une révélation particulière, ou serait une allusion au prophète Zacharie⁴. Quant au livre de l'*Assomption de Moïse*, il n'aurait été composé qu'après la ruine de Jérusalem.

913. — Saint Jude n'a-t-il pas fait aussi un emprunt au livre d'Enoch ?

S. Jude ne fait pas mention du *livre d'Enoch*, 14, et ce qu'il dit de ce patriarche ne se lit pas, du moins en propres termes, dans ce qu'on a recouvré de ce livre, en Abyssinie, à la fin du dix-septième siècle. Il est possible que l'Apôtre et l'auteur de ce livre apocryphe aient puisé à une même source, comme il est possible que la citation de S. Jude ait donné au faussaire l'idée de sa composition⁵.

Plusieurs commentateurs pensent que S. Jude a pu parler comme il l'a fait d'après le livre même de la Genèse, en prêtant la parole à Enoch, afin d'exprimer d'une manière plus

¹ *Supra*, n. 28; S. Hieron., *In Tit.*, I, 12. — ² Prov., VI, 6; II Tim., III, 8; Tit., I, 12. Cf. *A. T.*, n. 796. — ³ *Inventur et in apocryphis aliqua veritas*. S. Aug., *de Civ. Dei*, XV, 23. L'Eglise a inséré au Bréviaire et au Missel quelques passages du IV^e livre d'Esdras. — ⁴ *Supra*, n. 911. — ⁵ Communément on admet que le livre d'Enoch a été composé en Palestine au temps des Machabées. On le trouve mentionné dans Tertullien, *de Idol.*, 4; *de Cultu fem.*, I, II, 3; dans Origène, *Cont. Cels.*, V, 54; *de Princip.*, I, III, 2; IV, XXXV; dans Eusèbe, *H. E.*, VII, 32; dans S. Jérôme, *de Vir. ill.*, 4; dans S. Augustin, *de Civ. Dei*, XV, XXXIII, 4. Cf. *A. T.*, n. 59.

vive, par une prosopopée, les sentiments de ce patriarche, le ministère qu'il a rempli et l'enseignement qui ressort de sa conduite¹. D'autres supposent qu'il n'a voulu faire en cet endroit, comme en parlant du corps de Moïse, qu'un argument *ad hominem*, à l'adresse des hérétiques qui admettaient l'inspiration de ces livres².

¹ Cf. Heb., xi, 5, 7. — ² *Supra*, n. 912.

TROISIÈME PARTIE

PROPHÉTIES — APOCALYPSE

914. — L'Apocalypse ne couronne-t-elle pas dignement le recueil du Nouveau Testament et des saintes Ecritures?

Il semble qu'il manquerait quelque chose aux saintes Ecritures, si le Nouveau Testament n'avait, aussi bien que l'Ancien, sa partie prophétique¹. Au tableau de la fondation de l'Eglise et à l'exposé de sa doctrine, il convenait que l'Esprit-Saint joignît, dès l'origine, quelques révélations sur son avenir, afin d'encourager les fidèles et de les soutenir pendant la durée des persécutions. Il convenait aussi que la Bible, s'ouvrant par le récit de la création du monde et de la chute d'Adam, se terminât par l'annonce de la fin des temps et du règne éternel du Sauveur. L'Apocalypse répond dignement à cette idée. Saint Jean achève le monument qu'a commencé Moïse². Par la grandeur du sujet et par l'éclat du langage, son livre s'élève au-dessus des livres précédents, comme la cime au-dessus de l'arbre, comme le faite au-dessus de l'édifice³.

On montre à Patmos la grotte où l'écrivain sacré a reçu ses révélations. Le rocher qui la domine s'appelle montagne de S. Jean. De là il avait constamment sous les yeux les grandes images de la mer et du ciel, qui reviennent si souvent dans ses tableaux prophétiques.

¹ Cf. Is., xli, 22, 23. — ² Moyses divinæ sapientiæ inchoator; Joannes divinæ sapientiæ terminator. S. Bonav., *Illumin. eccl.*, serm. 1. — ³ Liber iste, in fine positus, quasi cacumen et finalis summitas esse videtur arboris ab imis ad alta consurgentis. Ricard. à S. Vict., *In Apoc.*, vii, 10. Sicut B. Joannes Baptista idcirco major habetur omnibus prophetis quia quem illi prædixerunt, iste digito demonstravit, ita et Apocalypsis major est omnibus prophetiis; quia ea quæ antiqua revelanda prædixit prophetia, hæc revelata ostendit. Haymon., *Expos. in Apoc. Præf.*